



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

BE

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS (ART. 301 LP)

1. Débitrice: **Ciciulla Angelo, Prorécolte**, Grand-Rue 61, 2720 Tramelan
2. **Remarques:** Les créanciers sont informés que l'assemblée des créanciers se tiendra le vendredi 26 mars 2010 à 15 heures à l'Hôtel de la Clef aux Reussilles, salle du 1^{er} étage.
Les créanciers peuvent prendre connaissance des pièces relatives à la procédure pendant les vingt jours qui précèdent l'assemblée auprès de Gregory Mallet, Avenue du 1^{er}-Mars 2A, 2000 Neuchâtel sur rendez-vous préalable au 032 731 01 01.

Gregory Mallet
2000 Neuchâtel

00458955

